

COMMUNE DE MALANGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 02 décembre 2025 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de MALANGE s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 21 novembre 2025, sous la présidence du Maire, Hervé GUIBELIN.

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT (arrivée à 19h20), David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Emilie PARROT
Absents excusés : Antoine PRIEUR-DREVON qui donne pouvoir à Hervé GUIBELIN, Mathias GIRARDIN qui donne pouvoir à Martine BARBIER
Absent : Ludovic BRASSEUR
Secrétaire de séance : Elfi BARBARIN
Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 30 septembre 2025
 - Protocole d'accord transactionnel
 - Demande de subvention projet Bellecin
 - Choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries des bâtiments communaux
 - Devis matériel électoral
 - Travaux DECI : demande de subvention DETR et Département
 - Proposition convention participation financière avec la commune de LA BARRE
 - Rémunération agent recenseur
 - Questions diverses :
-

1. Approbation de Procès-Verbal du 30 septembre 2025.

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé par 8 voix pour.

2. Protocole d'accord transactionnel (Délibération 035-2025)

Monsieur le Maire présente la proposition de Maître DRAVIGNY pour la décision amiable validée sur ce dossier avec l'établissement d'un protocole d'accord transactionnel. Le calcul de la Taxe d'Aménagement a été revu par la DDT avec le taux de 6 % afin de définir le montant dû pour une construction de résidence de tourisme (Airbnb).

Le Conseil Municipal par 8 voix pour, approuve le protocole d'accord transactionnel ainsi que le montant calculé.

3. Demande de subvention projet BELLECIN (Délibération 036-2025).

Le Groupe Scolaire de Romange sollicite une participation des communes à hauteur de 150 € par enfant pour un projet de classe découverte à BELLECIN, à la rentrée scolaire 2026. La commune est concernée pour la participation de 11 enfants, soit une subvention de 1650 €.

Le Conseil Municipal par 8 voix pour, valide l'attribution d'une subvention de 1650 € pour les 11 enfants concernés.

4. Choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries (Délibération 037-2025).

La commission des bâtiments communaux s'est réunie pour l'ouverture des devis. Sur 4 entreprises consultées, 2 offres ont été écartées du fait de la non-conformité des propositions et de l'absence d'offre pour certaines demandes. Il est proposé de départager les 2 entreprises restantes en retenant la moins disante.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour, valide le devis de l'entreprise GB Menuiseries pour un montant de 22389.00 € HT.

Un mail sera envoyé aux entreprises non retenues.

5. Devis matériel électoral.

Monsieur le Maire propose d'acquérir 5 nouveaux panneaux d'affichage double en aluminium pour les élections. Plusieurs modèles sont proposés, les offres allant de 1458.60 € à 1856.40 €.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal valide le devis à 1458.60 €.

6. Travaux DECI – demande de subvention DETR et Département (délibération 038-2025)

Afin de solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de DECI de la Ferme de Voleris en vue de l'installation d'une citerne souple et d'un poteau incendie, une délibération est nécessaire. Par ailleurs, les travaux réalisés étant sur le domaine privé, une convention avec le propriétaire doit être signée.

Le coût des travaux en conformité et validé par le SDIS s'élève à 23964.74 €. La commune peut escompter 30 % de l'Etat au titre de la DETR et 30 % du Département. Après ces travaux, il ne restera que la défense incendie de la station d'épuration qui sera à prévoir.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, sollicite les aides de l'Etat et du Conseil Départemental dans le cadre de ces travaux.

7. Proposition convention de participation financière avec la commune de LA BARRE

L'annulation de la demande entraîne la suppression de ce point.

8. Rémunération agent recenseur (Délibération 039-2025)

La commune a reçu l'information concernant la dotation de l'INSEE pour le recensement qui s'élève à 427 €.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération de Madame POIRIER Patricia au-delà de cette somme du fait de la durée du contrat de 2 mois de l'agent, des formations à réaliser et des déplacements.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de fixer la

rémunération à 600 € net.
Pour rappel, le recensement aura lieu du
15 janvier 2026 au 14 février 2026. Nous
vous remercions d'avance de l'accueil que
vous recevrez à cette dame.



9. Questions diverses

Affouage : les coupes ont été effectuées. Les inscriptions peuvent se faire en mairie avant le vendredi 19/12/2025.

Repas : 37 personnes participeront au repas cette année. Les personnes de plus de 75 ans qui n'auront pu être présentes se verront remettre un colis. Les agents qui habituellement reçoivent également un colis se verront remettre un chèque cadeau de 50 € à utiliser chez les commerçants de DOLE.

Téléthon : une urne pour les dons sera disponible en mairie pendant les heures d'ouverture.

Illuminations : les guirlandes seront installées le samedi 06/12/2025 après midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire, Hervé GUIBELIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT (arrivée à 19h20), David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Emilie PARROT

Absent excusé : Antoine PRIEUR-DREVON qui donne pouvoir à Hervé GUIBELIN, Mathias GIRARDIN qui donne pouvoir à Martine BARBIER

Absent : Ludovic BRASSEUR

Secrétaire de séance : Elfi BARBARIN

N° délibérations	Objet
035/2025	Protocole accord transactionnel
036/2025	Subvention projet BELLECIN
037/2025	Remplacement portes et fenêtres mairie et salle communale – choix de l'entreprise
038/2025	Devis matériel électoral
039/2025	Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR et au Conseil Départemental
040/2025	Rémunération agent recenseur
041/2025	Attribution de bons d'achat aux agents

Nom	Le Président de séance	Nom	Le secrétaire de séance
Hervé GUIBELIN		Elfi BARBARIN	